AVIS

Du Bureau Royal de Correſpondance Générale.

La difficulté d'établir dans toutes les Villes du Royaume des Correſpondants exacts, intelligens & ſolvables, eſt le plus grand obſtacle que la Compagnie du *Bureau Royal de Correſpondance-Générale*, a rencontré dans ſon Établiſſement. Ce choix étant fait de l'agrément, & la plupart de la nomination de MM. les Intendants des Provinces, la Compagnie croit pouvoir annoncer au Public qu'elle a pour Correſpondans des perſonnes intelligentes & ſolvables, en état de concourir avec elle aux vues du Miniſtere, & de procurer au Public les avantages & la ſûreté qu'il a droit d'attendre de ſon Etabliſſement.

Beaucoup de perſonnes de la Capitale & de la Province, ont paru deſirer un *Proſpectus* de toutes les Affaires & Commiſſions pour leſquelles on peut s'adreſſer au *Bureau Royal de Correſpondance-Générale*, ainſi que le Tarif des droits de Commiſſion & honoraires qu'il perçoit; l'expérience a fait connoître qu'il n'eſt pas poſſible de fixer déterminément les droits de Commiſſion par des Tarifs, dont on ſeroit forcé de s'écarter, ſoit en plus, ſoit en moins, relativement à la nature & difficulté des affaires, aux ſoins, peines, écritures & démarches qu'elles peuvent occaſionner.

Le nombre & la diverſité des Affaires & Commiſſions en tous genres, que la Compagnie a exécutées dans les trois premieres années 1767, 1768 & 1769 de ſon Etabliſſement, prouvent qu'il ſeroit très long & très-difficile de former un état exact de toutes les Commiſſions dont elle peut ſe charger: cependant pour ſatisfaire, autant qu'il eſt en elle, au deſir du Public,

La Compagnie du *Bureau Royal de Correſpondance-Générale* donne avis, qu'en vertu du Privilége excluſif de tenir un Bureau public de Correſpondance, qui lui a été accordé par S. M. par Arrêts de ſon Conſeil, des 12 Décembre 1766, époque de ſon Etabliſſement, & 1^er^ Août 1768, elle ſe charge par Commiſſion, tant pour Paris, que dans toute l'étendue du Royaume & les Pays Etrangers.

De la Recette des Rentes de toute nature, Penſſions, Décomptes de MM. les Officiers, Gages, Taxations, Loyers, Fermages, & autres revenus de toutes eſpeces.

De toute Négociation, Achat, Vente & Liquidation d'Effets Royaux, Emploi & Placement de Fonds ſur le Roi & les Particuliers.

De la ſuite de toutes les Demandes & Procès, dans quelques Tribunaux que ce ſoit, de toutes Significations, Aſſignations, Oppoſitions, Saiſies, Contraintes; de l'exécution de tous Arrêts & Sentences, des recouvremens de Succeſſion, Comptes, Partages, Liquidations; de tous Billets, Lettres de change, Obligations, Tranſports, arrêtés de Compte, & généralement de toutes dettes de Commerce & autres.

De la recherche & envoi de tous Extraits de Paptême, Mariage, Sépulture, & de tous autres Actes & Titres.

De l'expédition de toutes Proviſions de Charge & Office; qu'elle ſe chargera de lever & faire taxer aux Parties Caſuelles, de l'Achat, Vente, Négociation de ces mêmes Charges, ainſi que des Terres, Maiſons, & autres Biens de Ville & de Campagne.

De la levée & expédition des Brevets pour les Corps & Communautés d'Arts & Métiers.

De l'obtention & expédition de toutes Lettres de Rémiſſion, Emancipation, Bénéfice d'inventaire, Commiſſion du Grand-Sceau, Paréatis, Oppoſition, & généralement de tout ce qui eſt du reſſort de la grande Chancellerie, de celles près les Parlements.

Le *Bureau Royal de Correſpondance* continuera de fournir des Lettres de change ſur la plupart des Villes du Royaume; il prendra du papier ſur une Ville quelconque, & fera remiſe, après avis de paiement, ſur telle autre Ville qu'on jugera à propos.

La Compagnie acquittera toutes les Traites & Billets que les Particuliers voudront

faire, payables au domicile du *Bureau Royal de Correſpondance*, en faiſant, par les Particuliers, les fonds néceſſaires pour le paiement.

Les perſonnes de Province pourront, avec toute confiance, s'adreſſer au *Bureau Royal* & à MM. les Correſpondants, pour l'achat de toutes les Marchandiſes qui ſe tirent ordinairement de la Capitale; comme Bijoux, Argenterie, Vaiſſelle, Etoffes, Marchandiſes de Mode, Galons d'or & d'argent, Meubles, Voitures, Livres, Cartes, Plans, Gravures, Muſiques, &c.

Le *Bureau Royal* procurera également aux Habitans de la Capitale tout ce qu'ils deſireront tirer des Manufactures & des Provinces, ſoit en Marchandiſes, Proviſions & Denrées de toute eſpece.

Enfin la Compagnie ſe chargera de toutes Recettes, Pourſuites, Négociations, Sollicitations, Achats, Ventes, Envois, Commiſſions & Affaires de quelque nature que ce ſoit, dont on peut charger un Commiſſionnaire, un Correſpondant, un Ami, un Procureur fondé, ſoit de la part des Particuliers, ſoit de celle des Villes, des Compagnies, Corps, Chapitres, Communautés d'Habitans, & autres.

Le nombre infini & la diverſité des Commiſſions en tout genre, exécutées depuis l'Etabliſſement, l'ordre qui regne dans l'adminiſtration, un cautionnement de *cinq cents mille livres*, l'œil du Magiſtrat nommé par le Conſeil pour veiller à l'adminiſtration du Bureau, tout doit inſpirer au Public la plus grande confiance.

L'adreſſe de la Compagnie eſt à M. *Boullanger* & Compagnie, au *Bureau Royal de Correſpondance - Générale*, Place des Victoires, à Paris.

La ſignature eſt *Boullanger* & *Compagnie*, laquelle doit être accompagnée du *viſa Charpentier*, pour toutes les Reconnoiſſances, Mandats, Lettres de change, Billets de Compagnie, & autres Titres obligatoires.

On croit très important à la ſûreté publique, de prévenir de ces deux ſignatures. Lorſqu'il y aura quelque changement, le Public en ſera averti par les Gazettes & Papiers publics.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 29 Novembre 1769.*

	liv.	s.		
Or de Portug. à . .	718			marc.
Du Mexique à . . .	712			
Du Perou à . . .	704			
Les guinées à . . .	716			
Ducats à	98			
Or fin à 23 k. 31 32 à	99			once.
Or à 20 karats à . .	83			marc.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5		
Piaſtres, à	49	5		

ERRATA

Dans la Gazette N°. 93, page 925, lig. 13, 1re col. on lit; *ratiner les étoffes à laine par des chevaux*, liſez *alloient*, au lieu des mots *à laine*.

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1769.	*Lundi 27.*	*Mardi 28.*	*Mercredi 29.*
Ac. des Indes.	1045	1050	1052 ½ 57 ½ 60.
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	335 . (57 ½ 55
Prom. à 5 p %.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p %.	53 52 52 ½ . .	52 ½	52 . . . .
Ac. des Fermes.	790	810 15 17 ½ 20	825 22 ½ 20 . .
2 ſ. p. l. du Dix.	17	13 . . (22 ½ 25	10 . . . . .
3e. Loterie.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Annuités.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Coup d'An.	57	57	57 . . . . .
Emp. de 50 mil.	46	46	. . . . .
Emp. de 30 mil.	53 ½ 53 ½ . .	53 ½	53 ½ . . . .
Col. 1759.	. . . . .	54 ½	55 55 ½ . . .
Canada.	. . . . .	55	56 . . . . .
4e. L. Epoques.	24 23 ½ 20 .	19 18. . . .	17 16 ½ 17 . .
Nouette.	. . . . .	47	47 . . . .
tirage de la C.	5e 380 5e 325. .	4e 345. . . .	4e 345. . . .
Bill. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2e Lot. Comp.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p. %	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 3 p. % ſ. l. cuirs	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 96.

DE NANTES.

ARRIVÉE de Navires.

DU 10 au 18 Novemb. 1769, il eſt entré dans ce Port 11 Navires François, 15 petits Bâtimens venant de Quimper, de Morlaix, de Lezardieux, de Treguier, de Bordeaux, de Saint Nazaire, de Hennebon, d'Aurai & de Marans, chargés de 129 tonneaux de froment, 222 tonneaux de ſeigle, 19 tonneaux d'orge, 80 boiſſeaux de pois & 31 tonn. de feves, & 1 Etranger, ſçavoir, des François l'*Agamemnon* de 400 tonneaux, Capitaine *Palliau*, venant des Cayes Saint Louis; l'Union de 150 tonneaux, Capitaine *Berthelot*, venant de Saint Marc, chargés tous deux de 569 barriques 28 quarts de ſucre brut, terré & blanc, 25 futailles d'indigo, 9 futailles de café, 114 balles & ballots de coton, 1900 liv. de coton en pagale, 7 ſacs de cacao, 580 cuirs ſecs en poil, 40 madriers de bois d'Acajou, firop & confitures; le *Pitre* de 150 tonneaux, Capitaine *Marin Logeois*; le *Printemps* de 105 tonneaux, Capitaine *Jean Palliau*, venant tous deux du Banc de Terre-Neuve; la *Perſévérance*, Capitaine *Dominique Paries*, venant de Saint Pierre de Miquelon chargés de 31742 morues vertes au gent cent, 8 barriques d'huile de morue & 120 quintaux de morue teche; la *Jeune Société*, Capitaine *René Kerfontaine*, venant d'Aurai avec ſardines preſſées; la *Sainte Anne Françoiſe*, Capitaine *Jacques Stephan*; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jean Kner*, venant tous deux de l'Orient avec marchandiſes de la Compagnie des Indes & ſardines preſſées; le *Hazard*, Capitaine *Aimé Joly*, venant de Bordeaux avec amandes en coques, cendres gravelées, laine, prunes & un tonneau de vin; la *Sainte Anne*, Capitaine *Guillaume Orienes*; la *Ducheſſe de Choiſeul*, Capitaine *Paul Pradeau*, venant tous deux de Bayonne avec réſine, brai ſec, houes, ſerpes, haches & goudron; l'Etranger la *Dame Lucretia* de 170 tonneaux, Capitaine *Gerrit Jans Schapper*, venant de Rotterdam avec 150 tonneaux de ſeigle & 15 tonneaux de froment.

DÉPART de Navires.

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 4 Navires François & 2 Etrangers; ſçavoir, des François la *Nouvelle Héloiſe* de 300 tonneaux, Capitaine *Leray*, allant à la Guadeloupe; l'*Africain* de 120 tonneaux, Capitaine *Deſtechery*, allant en Guinée; la *Loire* de 400 tonneaux, Capitaine *Gueſdon*; la *Ducheſſe de Duras* de 400 tonneaux, Capitaine *Giraud*, allant tous deux à Saint Marc; des Etrangers le *Claske Lippee* de 130 tonneaux, Capitaine *Jean Tiewes Sturman*, allant à Bruges; la *Demoiſelle Rebecca* de 125 tonneaux, Capitaine *Johan Borchers*, allant à Bremen chargé, ainſi que le précédent, de vin Nantois, ſucre brut & terré, firop, eau-de-vie & chataignes.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE de Navire.

Du 15 au 20 Novembre 1769, il eſt entré dans ce Port 7 Navires François & 11 Etrangers, ſçavoir, des François le *Jacques Eliſabeth*, de 140 tonneaux, Capitaine *Loulhac*, venant Cayes Saint Louis; la *Sophie* de 150 tonneaux, Capitaine *Carreyre*, venant du Cap; la *Marie Marguerite* de 240 tonneaux, Capitaine *Pierre Deſarbres*, venant de la Martinique; le *Saint Jean-Baptiſte* de 90 tonneaux, Capitaine *Delaroſe*, venant de la Trinité; la *Guadaloupienne* de 300 tonneaux, Capitaine *Durand*; le *Jean Jacques* de 200 tonn. Cap. *Leſſeps*; le *Phenix* de Bayonne & de 160 tonneaux, Capitaine *Louet*, venants tous trois de la Guadeloupe chargés, ainſi que les quatre précédens, de marchandiſes des Colonies; des Etrangers l'*Experiment* de 80 tonneaux, Capitaine *Johnſton*; l'*Yacht Boraelois* de ſoixante & dix tonneaux, Capitaine *Bible*, venants tous deux de Corck; le *Château de Claire* de 45 tonneaux, Capitaine *Anſloé*, venant de Limerik; l'*Iſidore* de 60 tonneaux, Capitaine *Tipper*, venant de Dublin chargé, ainſi que les trois précédens, de bœuf, beurre & chandelles; la *Jeune Helene* de 100 tonneaux, Capitaine *Ekkes*, venant d'Amſterdam avec amidon, fromages, papier, planches de ſapin & autres marchandiſes; la *Demoiſelle Marie Barbara* de 150 tonneaux, Capitaine *Dabling*, venant de Dantzick avec ſeigle, froment, nattes, planches de ſapin; l'*Amitié* de 180 tonneaux, Capitaine *Lanſen*, venant de Petersbourg avec chanvre en rame & barres de fer plat; la *Demoi-*

ſelle Antje de 140 tonneaux, Capitaine *Brodes*, venant de Wybourg avec planches de ſapin; la *Dame Agate Elzabe* de 280 tonneaux, Capitaine *Stukman*, venant de Hambourg avec faulx à faucher, cuivre en roſettes, mercerie & quincaillerie, ſeigle, froment & autres marchandiſes; la *Jeune Fille Duke Heringa* de 180 tonneaux, Capitaine *Jurgens Les*, venant de Konigsberg avec chanvre en rames, ſeigle & planches de ſapin; le *Saint Joſeph & les Ames* de 40 tonneaux, Capitaine *Ybarra*, venant de Saint Ander avec laine en rames.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 30 Octobre juſqu'au 6 Novembre 1769, il eſt entré dans ce Port 54 Bâtimens François & 23 Etrangers; des premiers, quatre venoient des Colonies; ſçavoir, le *Duc de Praſlin*, Capitaine *Jules Gayet* de Marſeille; l'*Actif*, Capitaine *Pierre Guichard* de Toulon, partis tous deux du Cap; la *Nouvelle Orléans*, Capitaine *Joſeph Hilleret* de Nantes, parti du Port au Prince; le *Saint Jacques* dit l'*Aſtrée*, Capitaine *Jean Sebaſtien Sermet* de Marſeille, parti de la Baſſe-Terre de la Guadeloupe, chargés de ſucre, café & autres marchandiſes; les autres venoient de Terre Neuve, de Petersbourg, de Carleby, d'Elmea, de Cheſter, de Dort, d'Amſterdam, de Roterdam, d'Oſtende, de Dunkerque, de Calais, de Saint Valery, du Havre, de Honfleurs, de Nantes, de Breſt, de Bordeaux, de Lisbonne, de Porto, de Mogador, d'Alexandrie, de Smyrne, d'Acre, de Saloniqne, de Conſtantinople, de Patras, de Palerme, de Luſtrica, de Scalea, de l'Eſcuillette, de Trapano, de Scylla, de San Nicolo, de Carthagene, de Barcelonne, d'Alicante, d'Oneille, de la Cale, de Savone, de Cette & d'Arles, chargés de morues, épicerie, droguerie, mercerie & marchandiſes du Levant; mais parmi ces Navires; le *Saint Fuleran*, Capitaine *Joſeph Palanque* de Cette, venant de Palerme; la *Sainte Anne*, Capitaine *Laurent Audibert* de la Seyne; l'*Heureuſe Catherine*, Capitaine *Jean-Ciprien Bernard* de Toulon, venant tous deux de la Cale; l'*Aventuriere*, Capitaine *Jean-Baptiſte Payen* de Marſeuille; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Joſeph Henry Maximin* de Marſeille, venant tous deux d'Acre chargés avec les trois précédens de 3310 charges de bled & quelques autres marchandiſes.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 48 Bâtimens François & 29 Etrangers allant à la Ciotat, à Martigues, à Toulon, à Cannes, à Agde, à Arles, à Frejus, à Cette, à Saint Tropès, à Bormes, à Nice, à Luan, à la Seine, à la Cale, à Oneille, à Gênes, en Corſe, à Cagliari, à Ponto di garo, à Livourne, à Alicante, à Palerme, à Meſſine, à Trieſte, à Cenary, à Smyrne, à Alexandrie, à Alexandrette, à la Canée, à Tunis, à Berre, à Cadix, à Nantes, au Havre, à Rouen, à S. Valery & à Amſterdam, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1769. Du Samedi 9 Décembre.

AGRICULTURE.

Prix du grain à Londres, le 25 Novembre 1769.

	shillings.
LE quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	30 à 35
De Drêche	19 à 24
De Seigle	21 à 23
D'Orge	16 à 18 6
D'Avoine	13 à 16

Le quarter du meilleur froment étant à 35 shillings, c'eſt ſur le pied de 22 ℔ 10 ß de France le ſeptier de Paris.

QUESTION

Sur les immunités accordées aux défrichemens.

Un Particulier ayant acquis il y a trente ans un Domaine vendu à bail judiciaire, dont les bâtimens étoient ruinés, porta ſes premiers ſoins à les réparer de fond en comble; & pour y ſuppléer, il fit abattre une vieille petite futaie ſur ſon retour, attenant la baſſe-cour de ce domaine, dans laquelle il reſtoit quelques vieux chênes épars; de ſorte que ce terrein contenant approchant de cinq journaux, ou environ trois arpens, ne ſe trouvoit pas alors à demi complanté, les meilleurs arbres ayant été anciennement & ſucceſſivement abattus; & quoique le fonds en ſoit très-bon, les rejets de ces anciens arbres abattus n'avoient pas pu proſpérer, ſoit par l'ombrage des arbres reſtés, mais parce que ce bois n'étant pas clos, & en proximité de la baſſe-cour, les beſtiaux entrant & ſortant des étables, avoient la liberté d'y vaguer & d'y ronger le bois, les épines & tous les deſſous.

Après l'abatis de ce bois, le Propriétaire & ſes héritiers ont négligé de faire clorre ce terrein, les Fermiers ont continué d'y laiſſer vaguer leurs beſtiaux; de ſorte que tout ce petit continent eſt devenu un vrai broſſil, en buiſſons d'épines, de ronces, de faux bois entierement abrutis, & ne ſervoit qu'à la retraite des renards, des loups, & autres bêtes puantes, qui, trop à portée de la baſſe-cour, portoient un préjudice notable au Fermier: c'eſt ce qui l'a déterminé depuis ce temps, pour s'affranchir au poſſible du dommage, à raſer ces buiſſons fréquemment, pour ne pas les laiſſer augmenter, & par-là chaſſer ces animaux ſauvages de ſa baſſe-cour (*a*).

Cette terre a été vendue depuis environ quatre ans; le nouveau Propriétaire a cru pouvoir rendre fertile ce bon fonds devenu inutile; mais n'en voulant pas faire les avances, il a profité du renouvellement du bail que lui a demandé le Fermier actuel, pour ne lui en accorder de prolongation qu'à la

(a) *Ce préambule a paru néceſſaire ou dénouement de la queſtion, pour donner une idée juſte du local.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

condition de défricher à ſes frais & à ſon profit ce morceau de terre en broſſil, & quelques-autres parties du même Domaine, afin de l'améliorer; le Fermier a bien voulu conſentir d'en faire les avances, à condition de ſon côté de lui accorder un bail de dix-huit ans (*b*), pour jouir du bénéfice de ſes avances; c'eſt ce qui lui a été accordé & s'eſt éxécuté.

Le Fermier, pour jouir des immunités de la dîme de ce défrichement, a fait ſa déclaration au Greffe de la Juriſdiction Royale, d'où reſſortit la terre; il l'a fait publier & afficher à la porte de la Paroiſſe, le tout conſtaté par procès verbal juridique, & il eſt en régle de ce côté-là (*c*).

Une partie de ce défrichement s'eſt trouvée en état d'être enſemencée au mois de Mars 1768; elle fut récoltée dans la même année; le Décimateur n'en a pas demandé la dîme, ni requis de la donner.

Dans l'Automne de la même année 1768, cette même partie fut réenſemencée, avec une autre partie récemment défrichée; mais à la récolte de 1769, le Décimateur a requis la dîme de ces parties défrichées; elle lui a été refuſée, parce que le Cultivateur s'étant mis en régle ſur l'exécution de la Déclaration du Roi, il ne croit pas la devoir.

Aſſignation s'en eſt ſuivie de la part du Décimateur au Défricheur, tendante à ſe voir condamné à la reſtitution de la dîme des deux récoltes de 1768 & 1769, aux dommages-intérêts, frais & dépens, &c. (*d*).

Le Décimateur objecte au ſoutien de ſa demande;

1°. Que le Défricheur ne lui a pas fait ſignifier ſa déclaration, à lui perſonnellement ou à ſon domicile.

2°. Que le premier article de la Déclaration du 13 Août 1766 porte expreſſément que l'immunité de la dîme n'eſt accordée qu'en faveur des terres qui n'auront point porté de récolte depuis quarante ans, ſuivant la notoriété publique.

3°. Que les Fermiers de ce Domaine ayant fait paître leurs beſtiaux de tous les temps dans ce bois, & en outre en ayant coupé les rejets, ce n'eſt pas un terrein improductif, inculte ni vague; que le profit annuel qu'ils en font doit être réputé récolte.

On oppoſe à ces allégations, 1°. que la ſignification au Décimateur ni à ſon domicile, de la déclaration faite au Greffe des défrichemens en queſtion, n'eſt point ordonnée par la Déclaration du Roi du 13 Août 1766, ni dans ſon enregiſtrement; les articles 2 & 3 de ladite Déclaration du Roi aſtreignent ſimplement le Défricheur à faire ſa déclaration aux Greffes, de la faire publier & afficher à la porte principale de l'Egliſe par un Huiſſier, & d'en faire dreſſer procès-verbal; l'article 4 permet aux Décimateurs d'en retirer copie deſdites déclarations auxdits Greffes, ſi bon leur ſemble, &c.

2°. Cette vieille futaie, avant ſon abatis, n'avoit pas pu donner de récolte depuis 200 ans; il n'a pas non plus été cultivé depuis ſon abat avant l'année 1767: on ne s'aviſera pas de prendre la contrariété ſur ces faits.

3°. Il y auroit de l'abſurdité ou exagération d'intérêt à vouloir prétendre qu'on doit conſiderer comme récolte annuelle le prétendu bénéfice de laiſſer vaguer des beſtiaux à quelques heures du jour dans un terrein qui n'eſt pas clos ni conſervé; ce qui le caractériſe bien de terrein vague, qui ne peut produire que des broſſils, & conſéquemment le conſtatent pour inculte, & leſquels ne méritant pas conſervation, on n'auroit pas pris la peine de les couper s'ils n'euſſent pas été nuiſibles & peu utiles, n'ayant pu ſervir qu'à faire des clôtures féches autour des autres champs de ce Domaine.

4°. Si c'eût été un bois taillis productif & bien planté, qui eût mérité, en pareil bon fonds, d'être mis en coupe réglée tous les neuf ou dix ans, comme ſont ceux du canton & ceux de ce même Domaine, il y auroit eu de l'extravagance au Propriétaire & à ſon Fermier de l'arracher à grands frais

---

(b) *Conformément à la liberté qu'en donne l'Arrêt du Conſeil du 8 Avril 1763, avec des immunités en faveur des défrichemens.*

(c) *Conformément aux articles 2 & 3 de la Déclaration du 13 Août 1766.*

(d) *Deux procès à peu près dans la même eſpece ont été jugés à cette Juriſdiction en faveur du même Décimateur.*

& de détruire un bois de pareile nature ; lequel eſt réputé de tous les fonds de ce canton être de la plus grande, la plus ſolide & la plus certaine des productions de la terre ; ce ſeroit bien mal entendre ſes propres intérêts.

5°. On demande au Décimateur ſi, depuis pluſieurs ſiecles, il a pu retirer quelque bénéfice de ce même fonds ; s'il lui a produit des dîmes & s'il en a jamais été ſuſceptible ? L'immunité accordée à ce défrichement ne lui fait donc aucun tort, ni à qui que ce ſoit. Quel motif a-t-il donc de s'y oppoſer, ſi ce n'eſt un prétexte ſpécieux pour exiger abuſivement ce qui ne lui eſt pas dû, en vertu de la Déclaration de 1766?

On peut au contraire lui prouver qu'il n'entend pas lui-même ſes propres intérêts dans cette prétention, puiſque ſi elle étoit fondée, elle arrêteroit tous les défrichemens, leſquels, à l'expiration de l'immunité, ne peuvent au contraire que lui devenir très-profitables ; au lieu de faire des procès mal entendus, tous les Décimateurs devroient plutôt encourager les défrichemens, en ſacrifiant même un peu de leurs intérêts perſonnels & momentanés, pour leur propre avantage, & pour celui de l'Etat.

DE S. OMER, *le* 15 *Novembre* 1769.

La récolte de la Province d'Arrtois, qui eſt en grains, eſt regardée comme fort abondante cette année, & les prix en ſont à bons compte : on a reconnu en outre que les grains ſont d'une qualité parfaite ; le temps a ſervi ſingulierement la végétation des plantes qui les ont produits. Juſqu'à préſent l'on n'en fait pas de demande ; ce qui fait préſumer que le prix ſera d'un cinquième ou d'un tiers au-deſſous de celui des années dernieres.

La raziere de beau bled blanc du poids commun de 200 liv. poids de marc, vaut maintenant 15 à 17 liv.

Celle de bled roux, peſant la même choſe, de 10 à 12 liv.

Il n'y a plus de vieux grains.

DE COGNAC *en Saintonge*, *le* 16 *Novembre* 1769.

Nos eaux-de-vie conviennent beaucoup au Commerce des Iſles de France & de Bourbon ; il s'en eſt fait des eſſais qui ont réuſſi, au moyen de MM. les Armateurs pour ces Iſles, qui peuvent nous ouvrir ce nouveau débouché ; mais la mauvaiſe vendange de cette année pourra ſans doute apporter quelque obſtacle à leurs vues ; nos eaux de vie ſeront rares & par conſéquent fort cheres.

Les 27 veltes ou ſeptiers valent maintenant 162 liv.

Les 27 veltes de vieilles, 200 liv.

Les eſprits ſe vendent à proportion & ſuivant leurs degrés ; en ajoutant 3 liv. ſur le prix des eaux vieilles par chaque 27 veltes, ces 3 liv. payent les frais de fabrication.

Ces prix ne baiſſeront pas vraiſemblablement, attendu la rareté des vins.

La récolte en bleds, dans ce Pays, n'a pas été meilleure cette année que celle en vins ; auſſi les froments qui nous arrivent de Hambourg ſe vendent communément 2 ſols la livre, poids de marc. On en attend de Dantzic ; mais ils tardent à arriver. Il feroit à ſouhaiter que quelques Négocians en priſſent en Artois & en Picardie, où cette production eſt abondante & à bas prix.

ANNONCES DE LIVRES.

Eſſais ſur les maladies contagieuſes du bétail, avec les moyens de les prévenir ou d'y rémédier efficacement. Par M. Leclerc, ancien Médecin des Armées du Roi en Allemagne, & de S. E. Monſeigneur le Feld-Maréchal Comte de Raſomouski, Hettman des Coſaques, Inſpecteur de l'Hôpital Impérial de Paul à Moſcow, & Membre de l'Académie Royale des Sciences de S. Petersbourg, &c. A Paris, chez Tilliard, Libraire, Quai des Auguſtins, à S. Benoît.

Ce petit Ouvrage, que le prix modique de 15 ſols met à la portée de tous les Cultivateurs, eſt un précis de tout ce que l'on a dit de mieux ſur la contagion animale ou la mortalité des bêtes à cornes. M. Leclerc indique, après une courte expoſition, quels ſont les ſignes de la mortalité que fourniſſent les urines & les excrémens de l'animal ; il rapporte enſuite les obſervations anatomiques qui ont été faites ſur 70

animaux morts de la contagion, & découvre, par ce moyen, le siége de la maladie & sa nature; il en déduit une méthode curative également simple & facile.

ETAT du prix commun du Froment réduit au septier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Octobre 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

RENNES.				DIJON.				METZ.				LA ROCHELLE.			
LIEUX des Marchés	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.				
Auray.	28	7	3	Arnay-le-Duc.	22			Longwy.	15	16	4	Barbezieux.	24*		
Breſt.	25			Avallon.	21										
				Autun.	25	4		METZ.	18						
Hennebon.	25	17	6	Auxerre.	25										
Lannion.	21	18	7	Auxonne.	24			Montmedy.	15*	12	6	Cognac.	27		
				Bar-ſur-Seine.	21		3								
Morlaix.	19*	10	2	Beaune.	23	12	6	Phalsbourg.	20*	16					
Nantes.	28	5	4												
				Belley.	35*	2		Sarrebourg.	18			LAROCHELLE.	26	15	
Pontivy.	27	17	5	Bourbon-Lan.	22										
Quimper.	25	4		Bourg.	25										
				Châlon.	26	13		Sarrelouis.	18						
Redon.	28	16		Charolles.	25	6	3					Marennes.	28*	10	
RENNES.	29*	17	4	Châtil.ſur-Sei.	21		3	Sedan.	19	2					
St. Brieux.	25	16		DIJON.	24			Thionville.	17	16	4				
St. Malo.	28	5	8	Gex.	31	17	6					St. Jean d'Angely.	24	1	
				Mâcon.	27	12		Toul.	18	7	7				
Treguier.	23	5		Nuits.	19*	10									
Vannes	24	18	6	Saulieu.	21	5	6	Verdun.	17	8					
				Semur-en-Aux.	21	17									
Vitré.	26	17	11	Seurre.	20	11	5	Vic.	19	12	8	Saintes.	26	12	

PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	25	19	6	From. le ſep.	24	3	7	From. le ſep.	18	1	1	From. le ſep.	26	8	
Pain la liv.		3	1	Pain la liv.		3		Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		2	8
Avoine le ſ.	7	14		Avoine le ſ.	7	9	10	Avoine le ſ.	4	16	7	Avoine le ſ.	9	6	
Foin le q.	2	2	6	Foin le q.	2	9	10	Foin le q.	1	16		Foin le q.	2	8	8
Paille le q.	1	4	5	Paille le q.	1	12	8	Paille le q.		16	4	Paille le q.	1	13	4

PENSION ACADÉMIQUE.

On diſſerte depuis long-temps ſur les avantages & ſur les défauts de l'éducation publique, & ſur ceux de l'éducation particuliere. L'une & l'autre ont leurs avantages & leurs inconvénients; la raiſon ſemble indiquer que la meilleure de toutes ſeroit celle qui réuniroit tous les avantages & qui excluroit tous les défauts, c'eſt-à dire, l'éducation où les jeunes gens trouveroient ce principe d'émulation qui eſt l'ame de l'éducation publique, & les ſoins affectueux qui doivent faire l'eſſence de l'éducation particuliere. M. Douchet, Avocat au Parlement, ancien Profeſſeur Royal, & l'un des Auteurs de la partie grammaticale de l'Encyclopédie, a trouvé ce juſte milieu

dans ſa Penſion qu'il tient dans l'Hôtel du Roule près de Paris. La jeune Nobleſſe qu'on lui confie y eſt inſtruite dans toutes les Sciences qui lui ſont néceſſaires dans les différents états qu'elle peut un jour embraſſer. Des Maîtres expérimentés ſont chargés d'enſeigner toutes les parties des Mathématiques qui ont du rapport au Génie, à l'Artillerie & à l'Art Militaire; les Langues Allemande & Italienne, la Géographie, l'Hiſtoire & le Blazon.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différents prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 25, juſqu'au Mercredi 28 Novembre 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 39 muids 8 ſeptiers de froment, 3 muids 5 ſeptiers de ſeigle, & 418 muids 6 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre Marché 44 muids 4 ſeptiers de froment, 5 muids de ſeigle & 496 muids 2 ſeptiers de farines; ce qui a fait 84 muids de froment, 8 muids 5 ſeptiers de ſeigle, & 914 muids 8 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 126 muids de froment; il reſtoit du Marché précédent 141 muids 4 ſeptiers, ce qui a fait 267 muids 4 ſeptiers.

Le Mercredi 28 Novembre, il ſe trouvoit en totalité dans Paris 1274 muids 5 ſeptiers, tant froment que ſeigle & farines; il y en a eu de vendu 418 muids 11 ſeptiers; de ſorte qu'il en eſt reſté 855 muids 6 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle, de 20 à 26 ℔ 15 ß; le ſeigle, de 14 ℔ 15 ß à 16 ℔; le froment a été vendu à la Greve, de 22 à 27 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 11 ß 9 ₰ à 2 ℔ 5 ß *le boiſſeau;* les farines de remoulage, de 1 ℔ 5 ß à 2 ℔ 8 ß 3 ₰ auſſi *le boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 ₰ à 3 ß la *liv.*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰; pain bis clair, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

ERRATA

Dans la Gazette N°. 95, page 941, ſeconde Colonne, ligne 3e de l'Avis, on lit ces mots: *a fait planter il y a environ 20 ans 36 pieds de tilleuls de Hollande, gros d'environ trois pouces & demi de diametre;* liſez *avoit fait planter en 1751 trente-ſix pieds de tilleuls de Hollande, gros d'environ trois pouces & demi de circonférence*

COMMERCE.

COMPAGNIE DES INDES.

Prix courant des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 28 Nov. 1769.

SÇAVOIR:

POIVRE, de 28 ſ. 9 den. à 30 ſ. 1 den.
Dito des Vaiſſeaux l'*Actionnaire* & le *Briſſon*, de 29 ſ. 10 den. à 30 ſ. 1 den.
Dito, attendu par les Vaiſſeaux l'*Ajax* & le *Marquis de Caſtries*, de 28 ſ. 10 den. à 29 ſ. 1 den.
Cauris, en doubles ſacs de Gonis, de 16 ſ. 5 den. à 17 ſols.
Dito des Vaiſſeux l'*Actionnaire* & le *Briſſon*, en ſacs, *idem*, de 16 ſ. 4 den. à 16 ſols 11 den.

CABBARETS VERNIS.

De 2 Taſſes, de 4 liv. 12 ſols à 4 liv. 13 ſ.
De 4 Taſſes, de 7 liv. 4 ſ. à 7 l. 7 ſ.
De 6 Taſſes, de 11 liv. 4 ſols à 11 liv. 5 ſols.
De 8 Taſſes, à 12 liv.
De 10 Taſſes, à 19 liv. 4 ſ.
De 12 Taſſes, de 20 livres 4 ſols à 20 liv. 16 ſols.

PRIX *des Soies à Lyon, du 26 Novembre 1769.*

ORGANCINS

De Piedmont . 24 à 25 ₰ 37 ℔
Idem. . . . 25 à 26 ₰ 36 10 ß.

Idem.	.	.	.	26	à	27	℔	36 ℔ 6
Idem.	.	.	.	27	à	28	℔	35 10
Idem.	.	.	.	28	à	29	℔	35
Idem.	.	.	.	30	à	32	℔	34 10
Idem.	.	.	.	32	à	34	℔	33 10
Idem.	.	.	.	34	à	36	℔	33
Idem.	.	.	.	36	à	38	℔	32 10
Idem.	.	.	.	38	à	40	℔	32
Idem.	.	.	.	42	à	45	℔	31 10
Idem.	.	.	.	45	à	48	℔	30 10

Les prix ſont pour termes, c'eſt-à-dire, de dix-huit mois.

Les Organcins d'Italie, même titre que les Piedmonts, valent 45 à 50 ſols au-deſſous, par livre.

Trame blanche belle d'Avignon, 27 liv.

Trame jaune 1re ſorte ſuperfine, 26 liv.

Trame idem, 1re ſorte ordinaire, 25 liv. 10 ſols.

Trame idem, 2e ſorte avantagée, 24 liv. 15 ſols.

Trame idem, 2e ſorte ordinaire, 24 liv.

Trame idem, 3e qualité, 23 livres.

Les prix cideſſus ſont pour comptant.

Nankin en moche, premiere ſorte, 30 liv. 10 ſols.

Soie graize jaune, premiere ſorte, 23 l.

Idem, 2e ſorte, 20 liv. 10 ſols à 21 liv.

Les prix ci deſſus ſont pour comptant.

Tripoline, le prix pour l'année, 21 à 21 liv. 10 ſols.

Galette Zurich, 10 liv. 10 ſols à 11 liv.

Creſſentin, depuis 6 liv. juſqu'à 7 livres 7 liv. 10 ſols.

Eſtraſſe, depuis 6 livres 10 ſols juſqu'à 9 livres.

Les prix ci-deſſus ſont pour l'année.

MÉCHANIQUE.

Gros Soufflet portatif, très-ſimple & très-ingéniux, extrait du Voyage manuſcrit de l'Europe de M. Pingeron.

On voit dans le Royaume de Naples une eſpece d'Ouvriers toujours errants; ce ſont des Chauderonniers & des Forgerons, la plupart de la Calabre, qui vont de Bourg en Bourg, de Village en Village, pour y raccommoder les uſtenſiles de cuiſine; ils ſe ſervent d'une eſpece de ſoufflet qui eſt de la plus grande ſimplicité & qui produit de grands effets. Ces ſoufflets, qui ſont de peau, reſſemblent à une longue chauſſe par laquelle on filtre les liqueurs; le bout ſe termine par un long tuyau de cuivre ou de fer; le haut eſt garni de deux morceaux de bois, le long deſquels eſt cloué la moitié des bords de ce ſac. On s'en ſert de la maniere ſuivante.

Il faut en avoir deux; on dirige les deux tuyaux vers le même point où l'on doit allumer le charbon, & l'on aſſujettit le tout avec de groſſes pierres. Un homme, ou plutôt un enfant, s'aſſied entre les deux ſoufflets, met un doigt entre les deux morceaux de bois dont on a parlé, & ſouleve le ſac d'une main; l'air entre par l'ouverture, & l'enfant le preſſe enſuite en biaiſant un peu; l'ouverture ſe ferme pour lors & l'air ſort avec impétuoſité par le tuyau. Tandis que l'enfant foule l'air d'une main dans un des ſouflets, il l'aſpire de l'autre, & le feu eſt continuellement agité. Ces ſoufflets peſent très peu; on pourroit s'en ſervir avec avantage dans les forges portatives, ſur-tout dans celles qui ſe trouvent à la ſuite d'une Troupe de Cavalerie légere. Les Chauderonniers errants, dont on vient de parler, ſont en état d'entreprendre les plus grands ouvrages, par le moyen de ce ſoufflet; pluſieurs autres Ouvriers l'ont adopté depuis un temps immémorial, ſur-tout ceux qui forgent des petis ouvrages de fer. On en voit beaucoup à Naples ſur la Place dite l'Arc du Château, en deſcendant vers le Port, & ſur la Place qui eſt devant le *Tourion* (a) des Carmes.

COURS

DE LANGUE ITALIENNE.

M. Palomba, Auteur du nouveau Maître Italien, intitulé: Abrégé de la Langue Toſcane, &c. & du Secretaire de Banque Eſpagnol & François, dont les Auteurs des Journaux ont déja rendu un compte

(a) *Le* Tourion *eſt un petit Fort ſervant à contenir la Populace de Naples, nommée* Lazaroni; *elle s'aſſemble volontiers ſur cette Place: c'eſt où commença la révolution où Mazaniello, Chef des Lazarons, & Lazaron lui-même, joua un ſi grand rôle.*

avantageux au Public, donne avis qu'il ouvrira chez lui, au coin de la rue Taranne, près de la Fontaine, Maiſon des PP. de la Charité au 2e. à cinq heures du ſoir, dans le courant du mois, les Lundi, Mercredi & Vendredi, un Cours de Langue Italienne; ceux qui voudrout y aſſiſter ſont priés de ſe faire inſcrire chez lui.

M. Palomba va auſſi donner des leçons en Ville, tant pour l'Italien que pour l'Eſpagnol.

On trouve ſes Livres chez Briaſſon & Hériſſant fils, rue S. Jacques; Molini, rue Dauphine; Muſier fils & Couturier fils, au Coq, Quai des Auguſtins; Valleyre le jeune, Imprimeur-Libraire, rue de la Vieille Bouclerie, à la Minerve; Lachapelle, ſur l'Eperon de la Sainte Chapelle au Palais.

Sans faire une nouvelle analyſe de la Grammaire Italienne de M. Palomba, elle contient des phraſes Italiennes & Françoiſes qui renferment les huit parties de l'Oraiſon, &c. un abrégé d'inſtructions, François & Italien, ſur les anciens Grecs & ſur la République Romaine, &c. un Dictionnaire en forme de matiere, François, Italien & Latin, &c. un Traité en général concernant la Proſodie, & un plan d'un Voyage en France, en Eſpagne, en Italie, en Suiſſe, en Allemagne, en Hollande & dans les Pays-Bas, &c.

Le Secretaire de Banque a auſſi mérité à l'Auteur les applaudiſſemens de tous les Commerçans qui l'ont lu.

Au ſurplus M. Palomba ſe donnera tous les ſoins poſſibles pour faciliter aux perſonnes qui lui feront l'honneur de s'adreſſer à lui, l'étude de la Langue Italienne, qui fait aujourd'hui partie de l'éducation Françoiſe.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris; du 6 Décembre 1769.*

	liv.	s.	d.
Or de Portug. à . .	718		marc.
Du Mexique à . . .	708		marc.
Du Perou à . . .	700		marc.
Les guinées à . . .	716		marc.
Ducats à	97	01	once.
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	15	once.
Or à 20 karats à . .	83		marc.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5	marc.
Piaſtres, à	49	5	marc.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. 6 Décembre 1769.				LYON. le 28 Novembre.		BORDEAUX. le 27 Novembre.		
Amſterdam,	54	5	8	Amſterd. .	55	Amſt. .	54	3 8e
Lond. . .	32	1	16	Auguſte, .	51 ¼	Lond. . .	32	
Hambourg, . .	182	¾		Vienne, .	51 ¼	Hamb. . .	26	1 8e
Madrid, .	15	2	6	Lond. . .	32	Paris échn,	⅛ p.	0/0 p.
Cadix, . .	15			Gênes, .	94			
Livourne, .	95	¾		Livourne, .	95 ¾			
Lyon,	⅛ à ¼ b.			Madrid. . .	75 ¼			
				Cadix, . .	75			
				Paris, . .	½ p.			
				Marſeille, .	2 p 0/0 p.			
				Dépôt p. Saints	¼			
				Piaſt. . .	49	2	6	

AVIS.

MM. Ph. A. & J. B. Caſteleyn, Négociants à Dunkerque, avertiſſent le Public qu'ils viennent de recevoir d'Italie des Carreaux de Marbre blanc qu'ils paſſeront à un prix raiſonnable à ceux qui voudront bien s'adreſſer à eux.

Dimentions des Carreaux.

1730	Carreaux . .	de 12 pouces.
69	dito	de 15
429	d°.	de 18
1564	d°.	de 21
170	d°.	de 22 à 23 p.
109	d°.	de 24 à 25

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 25 Novembre.

L'ONCE.

		H	ß	d.
	Or monnoyé	4	0	6
	dito en barres	4	0	6
Pieces de huit.	Grandes pillares . . .		5	6
	d°. petites		5	6
	Grandes pillares du Mexique		5	6
	dito petites du Mexique		5	6
	Argent en barres.		5	7 ¾

FINANCES.

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 25 Novembre 1769.*

ACTIONS.	*Monnoye ſt.*	
LE divid. pour les Ac. de la B. à 5 ½ p °/° .	151	¼
Annuités conſol. à 3 p °/°	85	½
Annuités réduites à 3 p °/°	83	¼
Ann. de 1756 à 3 ½ p °/° .	97	¾
Ann. de 1758 à 3 ½ p °/° .	88	
Ann. conſol. de 1762 à 4 p °/°	94	⅛
Le divid. pour les Action.		
naires du S. à 3 ½ p °/°	102	¼
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p °/°	82	¼
Nouv. ann. du Sud à 3 p °/°	82	¼
Ann. du S. de 1751 à 3 p °/°	82	¼
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 11 p °/° . .	215	½
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p °/°	81	½
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p °/° . .	32	ß
{ Billets de Lot. pour		
Long ann. non rachetables à différents termes .		
Annuités avec ſurvivances de 1765		
Long. ann. ſans cap. { 1745, 46, 57 / 1761 & 62. }	{ 14 ½ / 25 ¼ }	*années.*
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. °/°.		
Billets de la Marine à 4 p. °/° *Eſcomp.* . . .		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1769.	*Lundi 4.*	*Mardi. 5*	*Mercredi 6.*
Ac. des Indes.	1055	1055	1055 . . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	335	. . . . .
Prom. à 5 p °/°.	31	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p °/°.	53	53	54 . . . . .
Ac. des Fermes.	805	805. . . .	810 . . . .
2ſ. p. l. du Dix.	12	. . . . .	. . . . .
3e. Loterie. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Coup. d'An. .	54	54	53 . . . . .
Emp. de 50 mil.	46	46	46 . . . . .
Emp. de 30 mil..	54	. . . . .	54 ½ 55 . . .
Col. 1759. . .	56	56	56 . . . . .
Canada. . .	. . . . .	57	. . . . .
4e. L. Epoques.	20	21	21 20. . . .
Nouette. . .	47	47	48 48 ½ . . .
tirage de la C.	. . . . .	. . . . .	4e 345. . . .
Bill. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2e Lot. Comp.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p. °/°	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 3 p. °/° ſ. l. cuirs	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 97.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navire.*

DU 10 au 20 Novembre 1769, il eſt entré dans ce Port 2 Navires François faiſant l'encombrement de 84 tonneaux, 16 Hollandois de 1001 & 3 Anglois de 220 tonneaux, ſçavoir, des François le *Saint Antoine*, Capitaine *Pierre Coddevin*, venant d'Oſtende avec toiles blanche & rayée, oranges, citrons & autres marchandiſes; l'*Aimable Genevieve* de Fecamp, Capitaine *Jacques-Henry Langlois*, venant de Bordeaux avec vin, eau-de-vie, liqueurs & autres marchandiſes; des Hollandois, la *Barbe Thereſe*, Capitaine *Thomas Vanpittenhove*, venant de Malaga avec vin, fruits, figues, raiſins & autres marchandiſes; le *Thomas & Marie*, Capitaine *Raſmus Samuels*; les *Deux Freres*, Capitaine *Tennis Vahoeck*; la *Jeune Marie*, Capitaine *Damelis Vanderplat*, venant tous trois de Fleſſingue chargés de 131 pieces de genievre, 10 caiſſes 30 demi-caiſſes de thé, douves & autres marchandiſes; le *Jeune Jeſſe*, Capitaine *Jeſſe Obbes Deheer*; les *Trois Sœurs*, Capitaine *Willem Dubbelt*, venant tous deux de Schiedam chargés de 114 pieces de genievre, 14 caiſſes de ſucre candi, une partie de cuivre & papier; les *Deux Freres*, Capit. *Laurent Dewit*, venant de Delfshaven chargé de 84 tonnes de morue, 8 bariques de colle de poiſſon, 10 demi tonnes de ſaumon; le *Roi Salomon*, Capitaine *Joos Jenke Joſten*; le *Jeune Albert*, Capitaine *Pierre de Haan*, venant tous deux d'Amſterdam; le *Jeune Cornil*, Capitaine *Klaas Verſchoor*, venant de Roterdam; la *Demoiſelle Ackermans*, Capitaine *Jean Juriens*, venant de Hambourg chargés de laine, mercerie, quincaillerie, épicerie & autres marchandiſes, la *Reine de Hongrie*, Capitaine *Thomas Souphochet*; le *Saint François*, Capitaine *Emanuel Lowis*; la *Fortune*, Capitaine *Louis Sablé* venant tous trois d'Oſtende chargés de ballots de toile blanche & rayée, colle de poiſſon, couperoſe, houblon & ſeigle; le *Jeune Cornil*, Capitaine *Heyme Verſteegh*; le *Jeune Michel*, Capitaine *Jean Werſteegh*, venant tous deux de Dort avec tabac en feuilles, carreaux rouges, azur, ſucre & autres marchandiſes; des Anglois le *Hardwick*, Capitaine *Michel Owner*, venant de Newcaſtle; le *Robert & Anne*, Capitaine *Robert Richardſon*, venant de Sunderland chargés tous deux de charbon de terre; la *Marie Eliſabeth*, Capitaine *Williams Hutton*, venant de Dublin ſur leſt.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 22 Navires François de 2112 tonneaux, 13 Anglois de 1296 & 2 Hollandois de 350 tonneaux; ſçavoir, des François le *Comte d'Eſtaing* de la Martinique, Capitaine *Pierre David*, allant à la Martinique; le *Saint Michel* de Dieppe, Capitaine *Pierre Ferré fils*, allant à la Guadeloupe & à la Martinique; la *Marie Louiſe*, Capitaine *Gerard Bart*, allant à Cayenne chargés tous trois de bierre, beurre, farines, bœuf ſalé & autres marchandiſes; la *Marie Joſeph*, Capitaine *Boudouin Vanhemſchoote*; la *Fortune*, Capitaine *François Berlamont*, allant tous deux à Nantes chargés d'une partie de grain, huile, amidon & autres marchandiſes; la *Providence de Dieu*, Capitaine *Guillaume de Windt*, allant à Marſeille avec une partie de tabac, goudron & autres marchandiſes; l'*Union*, Capitaine *Michel Vanſtabel*, allant à Bayonne chargé de charbon de terre & autres marchandiſes; l'*Aimable Catherine* de Rouen ainſi que le ſuivant, Capitaine *Pierre Henry Gueroult*, allant au Havre & à Rouen; la *Roſalie*, Capitaine *Pierre Martin*, allant à Rouen, chargés tous deux de morues & ſaumons; l'*Union*, Capitaine *Tobie Noſten*, allant à Bordeaux chargé d'une partie de harengs & morue; les *Trois bons Amis*, Capitaine *Jean Debout*, allant à Bordeaux chargé de feves; la *Minerve* de Cherbourg, Capitaine *Antoine Quoniam*, allant à la Rochelle, le *Saint Victor* de Saint Valery en Caux ainſi que le ſuivant, Capitaine *Jacques Cordonnier*; le *Jupiter*, Capitaine *Jean Baptiſte Jolly*, allant tous deux à Saint Valery en Caux; la *Grace de Dieu* de Dieppe ainſi que le ſuivant, Capitaine *Guillaume Parquet*, l'*Etoile de la Mer*, Capitaine *J. Roux*, allant tous deux à Dieppe; le *Saint Jacques*, Capitaine *Charles Sueur*, allant à Bordeaux; l'*Iſabelle*, Capitaine *Jean Jacques Perre*, allant à Barcelonne; le *Tobie*, Capitaine *Guillaume de Voort*, allant à Charente; les *Deux Amis*, Capitaine *Honoré Roux*, allant à Libourne; le *Conſtant* de Fecamp, Capitaine *Jean-Baptiſte Hurtaux*, allant à Marſeille; le *Ceſar Auguſte* du Conquet, Capitaine *Ceſar René Meſcoff*, allant à Bayonne ſur leſt ainſi que les dix précédens; des Anglois

le *Jean & Marie*, Capitaine *Thomas Wigmore*; le *Gedeon & Hannagh*, Capitaine *Richard Gillbe*; le *Kent*, Capitaine *Richard Wood*, allant tous trois à Londres avec eau-de-vie & autres marchandiſes; le *Guillaume & Marie*, Capitaine *Guillaume Patow*, allant au Havre chargé de ſaumon; le *Change*, Capitaine *William Jarvis*, allant à Corck avec charbon de terre; l'*Amitié*, Capitaine *Wme. Dowling*, allant à Fayall chargé de tabac & autres marchandiſes; la *Jenny*, Capitaine *Robert Caldwell*, allant à Saint Ubes; la *Ducheſſe de Buclay*, Capitaine *James Clarke*; le *Fairfield*, Capitaine *Jean Ferrié*, allant tous deux à Portſmouth; le *Jannot de Wymes*, Capitaine *Wme. Marraw*, allant à Wymes; la *Marie*, Capitaine *Alexandre Konnier*, allant à Bilfan; la *Fraternité*, Capittaine *Thomas Sunley*, allant à Sunderland, le *Prince d'Orange*, Capitaine *Edward Lavendor*, allant à Colcheſter ſur leſt ainſi que les ſix précédens; des Hollandois la *Fortune*, Capitaine *Louis Sablé*, allant à Oſtende chargé de ſucre, vin & autres merchandiſes; le *Fruit de la Mer*, Capitainne *Anne Hendrick*, allant à Barcelonne ſur leſt.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 20 au 25 Novembre 1769, il eſt entré dans ce Port 33 Bâtimens François & 10 Etrangers; des premiers 9 venoient des Colonies; ſçavoir, l'*Aſtrée* de 300 tonneaux, Capitaine *Caillaud*; le *Grand Alexandre* de 300 tonneaux, Capitaine *Couſſicot*; le *Trotel* de 300 tonneaux, Capitaine *Freſcarode*, partis tous trois de Saint Domingue; le *Surveillant* de 150 tonneaux, Capitaine *Boiſſet*, parti des Cayes Saint Louis; la *Flore* de 180 tonneaux, Capitaine *Saremejane*, parti du Cap; l'*Henriette* de 250 tonneaux, Capitaine *Imbert*; le *Jean François* de 200 tonneaux, Capitaine *Pierre Malliac*, partis tous deux de la Martinique; le *Hazard* de Vannes & de 180 tonneaux, Capitaine *Fizel*; la *Confiance* de la Rochelle & de 150 tonneaux, Capitaine *David Jeuillard*, partis tous deux de la Guadeloupe chargés ainſi que les autres de marchandiſes du cru des Colonies, des 24 autres Bâtimens François faiſant enſemble l'encombrement de 1165 tonneaux, 2 venoient de Saint Pierre & Miquelon, 1 de Lisbonne, 1 de Bayonne, 1 de la Rochelle, 1 Marans, 1 de Marenne, 1 de Charente, 1 d'Argenton, 1 de Concarneaux, 1 de Treguier, 1 de Port-Louis, 1 de Belle-Iſle, 3 de Redon, 1 de Morlaix, 1 de Douarnenez, 2 de l'Orient, 1 de Landerneau, 2 de Rouen & 1 du Havre, chargés de diverſes marchandiſes & un peu de froment; des 10 Etrangers de 1305 tonneaux, 3 venoient de Dantzick, 1 de Peterſbourg, 2 de Stetin, 1 de Konigsberg, un de Dublin & 2 de Newcaſtle avec charbon de terre, planches, chanvre & autres.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 13 au 19 Novembre 1769, il eſt entré dans ce Port 30 Bâtimens François & 11 Etrangers; des premiers, le Navire le *Gilbert*, Capitaine *André Mallard* de Bordeaux, venoit de la Pointe à Pitre Iſle de la Guadeloupe, chargé de ſucre, café, coton & bois de Campêche; les autres venoient du Petit Nord, de Stockholm, de Londres, de Saint Valery, de Cadix, de Tunis, de Smyrne, de Modon, de Navarin, de Meſſine, de Catagne, de Batletta, de Diano, de Talamon, de Livourne, de Palamos, de Saint Paul, de Malaga, d'Alicante, de Barcelonne, de la Baſtie, de Gênes, de la Cale, de Nice, de Morviedre, de Cette, de Saint Feliou, de Toulon, d'Agde & de Martigues, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, droguerie, du Levant & autres; mais parmi ces différens Bâtimens le *Saint Jacques*, Capitaine *Mathieu Severe Roux*, venant de Talamon; la *Colombe*, Capitaine *Jean-Joſeph Charronnier* de Marſeille; le *Saint Pierre*, Capitaine *Joſeph Touſſain Tortel* De la Seyne, venant tous deux de Livourne; la *Sainte Catherine*, Capitaine *Michel Caſſaliano* de Mahon, venant de Tunis; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Joſeph Brun* de la Ciotat, venant de la Cale, apportoit avec les quatre précédens 3950 charges de bled & quelques autres marchandiſes en petite quantité.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1769. Du Samedi 16 Décembre.

AGRICULTURE.

AVERTISSEMENT.

IL n'y aura pas de Supplément à la préſente Gazette N°. 100; on en donnera un pour la prochaine.

Prix du grain à Londres, le 29 Novembre 1769.

shillings.

Le quarter de 544 liv. poids de Troye.

De Froment	30 à 35
De Drêche	19 à 24
De Seigle	21 à 23
D'Orge	16 à 18 6
D'Avoine	13 à 16

Le quarter du meilleur froment étant à 35 shillings, c'eſt ſur le pied de 22 ℔ 10 ß de France le ſeptier de Paris.

DE KLAGENFURT, *le* 10 *Novembre* 1769.

Diſtribution de Prix.

La Société Impériale & Royale *d'Agriculture & des Arts utiles*, établie en cette Ville, après avoir fait examiner par les Commiſſaires, qu'elle avoit nommés, les differents Mémoires envoyés ſur la queſtion propoſée l'année derniere, *s'il eſt plus utile de nourrir les bêtes à cornes dans les etables que de les faire paître dans les champs, ſoit par rapport au profit direct des beſtiaux, ſoit par rapport au fumier?* a, dans une Aſſemblée générale, adjugé le Prix ordinaire à un Mémoire Allemand qui avoit pour deviſe:

Te quoque magna Pales & te memorante canemus.
Paſtor ab Amphryſo.

Après l'ouverture du billet, on a reconnu que l'Auteur du Memoire étoit M. J. Frédéric Mayer, Paſteur à Kapferzell, dans la Principauté de Hoben-Lohe-Schillingfurt; c'eſt le même qui obtint l'*Acceſſit* en 1767 & en 1768 (*a*).

La Société adjugea l'*Acceſſit* au Mémoire François dont la deviſe étoit: *Experto crede Roberto*. Ce dernier Mémoire eſt de la compoſition de M. Pierre Vallond, Habitant de Paris.

Le ſujet du Prix que cette Société diſtribuera l'année prochaine, & qui ſera d'une Médaille d'or du poids de 36 ducats, conſiſte à examiner: *ſi, & comment on peut préparer une terre lègere de façon qu'elle puiſſe produire du froment avec ſuccès.*

On prie ceux qui voudront concourir pour ce Prix, fondé par l'Impératrice Reine, d'adreſſer leurs Mémoires à la Société avec un billet cacheté, dans lequel ſera le nom de l'Auteur, & en dehors la même deviſe, placée à la tête du Mémoire.

(a) *On auroit dû nous marquer quelle étoit l'opinion de M. Mayer ſur la queſtion propoſée.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

On recevra les Mémoires juſqu'au 31 de Mars de l'année 1770, & ils peuvent être écrits en Langue Allemande, Françoiſe, Latine & Italienne.

SUJET DE PRIX.

La Société Royale d'Agriculture de Lyon propoſa l'année derniere le Prix d'une Médaille d'or de 300 liv. au meilleur Mémoire concernant l'utilité réſultante actuellement de la libre exportation des Bleds, à la forme autoriſée par l'Edit du mois de Juillet 1764, & ſur les inconvénients ou les avantages ultérieurs qui pourroient réſulter d'une entiere & pleine liberté d'exploiter les grains de toute eſpece.

Ce Prix devoit être adjugé dans le commencement du mois de Décembre de cette année; mais la multiplicité des ouvrages préſentés au concours, a mis la Société dans la néceſſité de prendre un plus long terme pour l'examen convenable, & de renvoyer ſon Jugement après les Fêtes de Pâque prochaines; elle a d'ailleurs préſumé que ce délai pourroit devenir utile, en accordant juſqu'au premier de Mars la liberté de lui faire parvenir de nouveaux Mémoires, ou des additions a ceux précédemment envoyés.

NOUVEAU THERMOMETRE

A quatre tubes, inventé par M. l'Abbé Soumille, Aſſocié Correſpondant des Académies Royales des Sciences de Paris, Toulouſe & Montpellier, & Aſſocié libre des Sociétés Royales d'Agriculture de Limoges & de Tours.

L'utilité des Thermometres, pour différents uſages néceſſaires, & ſur-tout pour l'Agriculture, eſt ſi reconnue qu'on doit ſçavoir gré à ceux qui s'appliquent à les perfectionner. M. l'Abbé Soumille, Inventeur de tant de Machines qui prouvent ſon amour pour l'humanité, a penſé qu'un Thermometre qui marqueroit les minutes ſeroit beaucoup plus utile que ceux qui marquent ſimplement les degrés. Il s'eſt occupé en conſéquence à compoſer celui que nous annonçons, & qui joint l'utile à l'agréable, puiſqu'il eſt fait de façon à ſervir d'ornement dans un ſallon. Sa Majeſté, à qui il a été préſenté, en a paru très ſatisfaite.

On en trouve à Paris chez Dulac, Parfumeur Bijoutier, au Berceau d'Or, rue S. Honoré, près de celle des Poulies.

THERMOMETRE ROYAL à quatre tubes, marquant les degrés un à un, & les minutes de cinq en cinq, &c.

AVERTISSEMENT.

Le Thermometre de comparaiſon, dreſſé ſuivant les principes de feu M. *de Réaumur*, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, & publié avec tant de juſteſſe & de ſuccès par M. l'Abbé *Nollet*, de la même Académie, ſembloit ne laiſſer plus rien à deſirer qu'une plus grande préciſion, pour faire connoître, d'une maniere ſenſible, les plus petits changemens de chaleur & de froidure qui s'operent dans l'air; mais la grande étendue que demandoit un pareil Inſtrument, & la difficulté d'en mettre toutes les diviſions ſous les yeux du Spectateur, ſans fatiguer ſa vue, ont ſans doute arrêté juſqu'à ce jour les Artiſtes capables d'y réuſſir. On vient de lever ces deux principaux obſtacles au moyen de quatre tubes rangés ſur un même tableau, & réglés avec tant d'harmonie, que chacun marque à ſon tour le quart de la température ordinaire.

Le premier commence à la congélation de l'eau, & la liqueur peut deſcendre juſqu'à 20 degrés ou environ ſur un intervalle de 20 pouces. Le ſecond commence à cette même congélation & monte juſqu'au 20^{e} degré de chaleur ou environ. Le ſuivant commence à 20 & finit à 40. Enfin le 4^{e}, dans les Pays chauds, partira du 40^{e} degré & s'étendra juſqu'à 60, ſans qu'on doive craindre qu'une pareille chaleur, ni même une plus forte, puiſſe faire rompre les boules. Au reſte, il ne faut pas imaginer que ce nombre de tubes puiſſe cauſer la moindre confuſion, puiſqu'il n'y en a jamais deux qui marquent à la fois. Chacun de ces tubes ceſſe de marquer lorſque ſon voiſin commence.

Avantages du nouveau Thermometre.

Avec les Thermometres ordinaires de 10

à 12 pouces de longueur, on ne peut diſtinguer ſes degrés & leurs principales parties, qu'en appliquant, pour ainſi dire, les yeux ſur l'Inſtrument; au lieu que ſur le Thermometre Royal, avec une bonne vue ordinaire, on apperçoit le *degré courant* & ſes principales parties, comme la *moitié*, le *tiers*, le *quart*, &c. de 12 à 15 pieds de diſtance. 2°. Sur le petit Thermometre on ne partage le degré par eſtimation & d'une maniere approchante qu'en *moitié*, *tiers* & *quart*. Sur celui-ci on connoît ſenſiblement juſqu'à la 24e partie du degré, puiſque l'intervalle de cinq en cinq minutes, étant d'environ une ligne, il eſt aiſé d'obſerver quand la liqueur partage le blanc par moitié & même par tiers. 3°. Quand la température eſt notablement changée, ſoit en froid, ſoit en chaud, on eſt long-temps à juger, ſur les Thermometres ordinaires, ſi elle augmente, ſi elle eſt arrêtée, ou ſi elle diminue; mais ſur le Thermometre à minutes, on peut, d'un moment à l'autre ſatisfaire ſa curioſité par l'inſpection des mouvemens de la liqueur qui ne ſe ſoutient pas long-temps au même point. 4°. Ceux qui veulent connoître la température particuliere des différentes pieces d'un même hôtel, n'ont qu'à y tranſporter l'Inſtrument, & dans un petit intervalle de temps, leur curioſité ſera ſatisfaite par le mouvement ſenſible de la liqueur; ces ſortes de connoiſſances intéreſſent ſouvent la ſanté. 5°. MM. les Marins peuvent porter impunément ce Thermometre juſques ſous la ligne, & jouir de tous les autres avantages dont on vient de parler, ſans craindre de voir caſſer les boules par la dilatation de la liqueur. 6°. Enfin c'eſt un ornement utile & curieux, qui pluſieurs fois chaque jour attire les regards de celui qui le poſſéde.

Remarques eſſentielles.

Si par le renverſement du Thermometre, quand on le tranſporte un peu loin, il ſe formoit quelque petite bulle d'air dans le ſecond ou le troiſième tube, le reméde eſt facile. Si c'eſt dans le ſecond tube, il faut porter l'Inſtrument dans une étuve de Boulanger, ou le préſenter de loin en loin devant le feu d'une cheminée ordinaire; dans l'intervalle de quelques minutes la bulle diſparoîtra; & ſi c'étoit dans le troiſième tube, il faudroit porter l'Inſtrument pour quelques minutes dans une cave, ou autre endroit plus frais que 20 degrés de chaleur. Au ſurplus le cas ne peut pas arriver tant que l'Inſtrument eſt en place ou porté debout.

Parmi le nombre de ces Thermometres, on trouvera ſur certaines échelles, des degrés plus courts & d'autres plus longs. Cette différence provient de l'inégalité du tube à laquelle on a ſuppléé par les diviſions proportionnelles: c'eſt une marque de leur exactitude. Si dans les verreries où nous avons été prendre nos verres, on eût été plus au fait de tirer les tubes, on nous auroit épargné des ſoins infinis qu'il a fallu prendre pour arriver au même but avec des verres mal aſſortis, ſans toutefois qu'il en réſulte la moindre différence pour la juſteſſe totale de l'Inſtrument.

RECUEIL

D'obſervations curieuſes & utiles.

CHALEUR.

80 degrés. Chaleur de l'eau bouillante.
70. Chaleur qu'on éprouve ſous la ligne équinoxiale.
60. Chaleur ſous le Tropique. Elle endurcit les œufs.
57. Fonte de la réſine.
53. Fonte de la cire.
50. Chaleur en Syrie.
43 ½. Chaleur en Syrie.
38 ½. Chaleur de la fievre violente.
36. Chaleur de la fiévre ordinaire.
32 ¾. Chaleur des bains de Balaruc.
32. Chaleur des poules qui couvent, & chaleur humaine.
26. Chaleur des bains ordinaires.
25. Chaleur en Danemarck en 1750.
19. Attelier des vers à ſoie.
17. Chambre de malade & chaleur en Iſlande en 1751. Chaleur des poiſſons.
15. Chambre de ſanté & Serre pour les Orangers.
10 ½ Chaleur invariable des caves de l'Obſervatoire de Paris.

FROIDURE.

10 degrés. Froid de 1740 à Paris.
12 ½. Froid à Lyon en 1766.
15. Froid à Paris en 1709.

16. Froid à Lyon en 1767.
21. Froid à Saint-Petersbourg en 1709.
33. Froid à Tornea.
37. Froid à Quebec.
40. Froid à Upſal.

AVIS.

Si, par le tranſport du Thermometre d'un lieu à un autre, il arrive que quelque partie de liqueur paſſe de la *troiſième* ou *quatrième* boule dans le tuyau, on ne doit nullement s'en inquiéter. Cette liqueur rentre d'elle-même ſitôt que l'Inſtrument eſt dans un lieu plus frais que vingt degrés de chaleur, ce qui n'eſt pas difficile à trouver.

***ETAT** du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Novembre 1769, dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

CAEN.

Lieux des Marchés.	Prix. l. ſ. d.
Avranches.	22 10
Bayeux.	24 19 6
CAEN.	25* 18 5
Carentan.	21* 13 4
Coutances.	23 6 8
Mortain.	22 15
St. Lo.	23 19 2
Valognes.	22 3 4
Vire.	24 15

Prix Communs.	
From. le ſep.	23 11 3
Pain la liv.	2 5
Avoine le ſ.	7 1 6
Foin le q.	2 4 4
Paille le q.	1 6 10

PERPIGNAN.

Lieux des Marchés.	Prix. l. ſ. d.
Foix.	20 18 5
Montlouis.	19 16 7
Pamiers.	18* 5 6
PERPIGNAN	26* 13
Prades.	22 1 8

Prix Communs.	
From. le ſep.	21 11
Pain la liv.	2 8
Avoine le ſ.	8 3 8
Foin le q.	1 12 6
Paille le q.	16 2

TOULOUSE.

Lieux des Marchés.	Prix. l. ſ. d
Albi.	22 11 3
Alet.	
Beziers.	24 4 9
Carcaſſonne.	21 12 3
Caſtelnaudary	
Caſtres.	23 13 9
Lavaur.	22 10
Limoux.	22 16 3
Montpellier.	21* 7 6
Narbonne.	24 17 1
Niſmes.	27* 17 5
Pezenas.	26 11 3
S. Papoul.	22 12 6
TOULOUSE.	24

Prix Communs.	
From. le ſep.	23 14 6
Pain la liv.	2 7
Avoine le ſ.	9 11 6
Foin le q.	2 1 5
Paille le q.	16 7

TOURS.

Lieux des Marchés.	Prix. l. ſ. d
Amboiſe.	25 4 10
Angers.	27 12 10
Beaugé.	26 8
Chât. du-Loir	26 6 6
Château-G.	32 12 1
Chinon.	23 18
Laflèche.	27 13 10
Laval.	2* 10 9
Le Mans.	28 2 1
Loches.	22 12 8
Loudun.	23 11 5
Mayenne.	27 7 4
Montreuil-B.	22 18
Richelieu.	22* 1
Saumur.	27 6 11
TOURS.	25 6 4

Prix Communs.	
From. le ſep.	26 7 5
Pain la liv.	2 11
Avoine le ſ.	7 5 5
Foin le q.	1 19 11
Paille le q.	1 7

AVIS.

Les perſonnes qui veulent s'appliquer à la Botanique & cultiver un grand nombre de plantes, ſoit pour l'utilité, ſoit pour faire diſparoître la monotomie ennuyeuſe de tous nos parterres, ſe trouvent ſouvent embarraſſées pour ſe procurer differentes eſpeces de plantes, parce qu'il y a très-peu de Jardiniers qui les connoiſſent ou qui veulent ſe donner la peine de les élever. Le ſieur *Bodin*, Jardinier Fleuriſte, qui s'eſt

attaché par goût à la connoiſſance & à la culture d'une infinité d'eſpeces de plantes, offre de fournir, à un prix raiſonnabel, toutes celles qu'on lui demandera. Outre les plantes uſuelles, il en poſſéde un grand nombre d'autres qui orneroient très-bien les parterres. Parmi celles-ci, nous nous contenterons de nommer l'*aſter* & ſes variétés, la *verge d'or* & ſes variétés, le *phlox* & ſes eſpeces, l'*eupatoire jaune* & le *rouge*, la *fraxinelle* gris de lin & la blanche, toutes les variétés d'*iris*, de *lys*, de *martagons* & d'*hemerocales*; la *monarde* rouge & la violette; la *ſaponaire* à fleurs doubles; le *caſque* ou *napellus*, toutes eſpeces de *geranium* de ſerre, & ceux de pleine terre; le *geum*, toutes ſortes de plantes graſſes; le *colchique*, le *ſaffran*, le *narciſſe* d'automne, la *reine des prés* à fleur double, le *ſiſembrium*, &c. & pluſieurs arbres & arbriſſeaux rares. Il a actuellement pluſieurs *thuya* de la Chine à vendre. On trouve auſſi chez lui toutes les autres plantes connues & qui ornent ordinairement nos jardins.

Sa demeure eſt rue des Trois Maures, près de la Barriere qui termine le Fauxbourg S. Martin, à Paris.

PENSION

Pour l'éducation de la Jeuneſſe.

On s'eſt Plaint juſqu'ici, avec juſte raiſon, que la Philoſophie avoit rarement préſidé à l'éducation de la Jeuneſſe, & qu'une routine aveugle a dirigé long-temps ceux qui ſe chargeoient d'un dépôt ſi précieux. La conſideration que l'on commence à accorder aux bons Citoyens qui conſacrent leurs veilles & leurs talens à former des Hommes tels qu'ils doivent être, opere d'excellens effets. On voit maintenant des Sujets d'un mérite diſtingué former des plans d'éducation bien concertés, & avoir la conſtance plus rare encore de les bien exécuter. Tel eſt M. Hurtaut, Maître-ès-Arts & de Penſion en l'Univerſité de Paris, connu dans la République des Lettres par pluſieurs Ouvrages utiles & agréables, dont le *Manuale Rhetorices*, ou Manuel des Rhétoriciens, eſt devenu un Livre claſſique dans nombre de Colléges. Cet Auteur, que Sa Majeſté vient d'honorer d'une penſion pour les bons ſervices qu'il a rendus en ſon Ecole Militaire, conſacre entierement ſes ſoins à l'éducation de la Jeuneſſe, dans ſa maiſon rue des Brodeurs, Fauxbourg S. Germain à Paris. Des Maîtres connus le ſecondent pour les différentes parties qui entrent dans l'éducation d'une perſonne bien née. Telles ſont les Langues étrangeres, les Mathématiques, l'Hiſtoire & la Géographie. Comme M. Hurtaut eſt intimement perſuadé qu'il eſt impoſſible de partager utilement ſes ſoins entre un trop grand nombre d'Eleves, il ſe borne à une petite quantité. Il reſte encore quelques places vacantes.

ANNONCES DE LIVRE.

Traité de la Juſtice Criminelle de France; où l'on traite de tout ce qui concerne les crimes & les peines, tant en général qu'en particulier; des Juges établis pour la déciſion des affaires criminelles; des Parties publiques & privées; des Miniſtres de la Juſtice; des Experts; des Témoins, & des autres perſonnes néceſſaires pour l'inſtruction des procès criminels, ainſi que la maniere de procéder dans la pourſuite des crimes. Par M. *Jouſſe*, *Conſeiller au Préſidial d'Orléans*, 3 volumes in-4o. du prix de 42 livres en feuilles, propoſés par ſouſcription. A Paris, chez Debure pere, Libraire, Quai des Auguſtins, 1769.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 2, juſqu'au Mercredi 6 Décembre 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 22 muids 1 ſept. de froment, 15 muids 10 ſeptiers de ſeigle, & 281 muids 10 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marché 50 muids de froment, 1 muid 6 ſeptiers de ſeigle, & 628 muids de farines, ce qui a fait 72 muids 1 ſeptier de froment, 17 muids 4 ſeptiers de ſeigle, & 904 muids 8 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 69 muids 11 ſeptiers de

froment ; il en reſtoit du marché précédent 148 muids 5 ſept. ce qui a fait 218 muids 4 ſeptiers.

Le Mercredi 6 Décembre, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1212 muids 5 ſeptiers, tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 449 muids 8 ſeptiers ; de ſorte qu'il en eſt reſté 762 muids 9 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 20 ℔ 5 ß à 22 ℔ 5 ß, le ſeigle, de 13 ℔ 10 ß à 16 ℔, le froment a été vendu à la Greve, de 22 à 27 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 10 ß à 2 ℔ 4 ß 3 ₰ le *boiſſeau* ; les farines de remoulage, de 1 ℔ 1 ß 9 ₰ à 2 ℔ 8 ß 3 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 ₰ à 2 ß 10 ₰ ½ la *liv.* ; idem de Paris, idem ; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰ ; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰ ; pain bis clair, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰ ; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

COMMERCE.

COMPAGNIE DES INDES.

Prix courant des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 1 Déc. 1769.

SÇAVOIR :

COTON filé, de 67 ſols 6 den. à 69 ſ. 3 den.
De 73 ſ. 3 den. à 75 ſ. 3 den.
4 liv. 6 ſols 9 den. à 4 liv. 7 ſols 6 den.

LACQUE EN FEUILLE.

De 49 ſols 9 den. à 41 ſols 9 den.

MONGISTER,

à 12 ſols.

Racines pour teinture, à 12 ſols.
Rhubarbe en caiſſes, de 68 ſ. à 72 ſols.
Borax en caiſſes, de 3 liv. à 3 liv. 1 ſol.
Dito brut, à 30 ſols.
Nacre brute, en caiſſes, de 34 ſols 3 den. à 34 ſols 6 deniers.

Du 5

ROTTINS LONGS.

De 28 liv. 10 ſols à 33 liv. 4 ſols.
Dito courts, 13 liv. 8 ſols.

Dito du Vaiſſeau l'ACTIONNAIRE.

ROTTINS LONGS.

De 30 liv. à 32 liv. 2 ſol.
Dito courts, 13 liv. 8 ſols.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 13 Décembre 1769.*

	℔	ß	
Or de Portug. à . . .	717		marc.
Du Mexique à . . .	710		marc.
Du Perou à . . .	702		marc.
Les guinées à . . .	715		marc.
Ducats à	97	10	marc.
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	15	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 ₰ 20 g. à	54	5	marc.
Idem à 11 ₰ 10 gr. à	52	7	6 marc.
Piaſtres, à	49	2	6 marc.

LETTRE DE M. ***.

Sur l'établiſſement d'une Ecole Gratuite pour la culture du mûrier & l'éducation des Vers à Soie.

J'ai vu, Meſſieurs, dans votre Gazette N°. 96, qu'une Compagnie de Lyon, qui cherche à faire un établiſſement utile, ſouhaiteroit avoir communication d'un Mémoire dont je vous ai parlé, ſur l'établiſſement d'une Ecole Gratuite pour la culture du mûrier & l'éducation des vers à ſoie : je me ferois un vrai plaiſir de ſatisfaire à ſes deſirs ; mais comme je n'ai enviſégé que le plus grand avantage public, l'établiſſement que je propoſe ne peut être entrepris que par l'Etat ou une Province, qui ne chercheront pas à bénéficier, ou qui pourront faire quelquds dépenſes ; au lieu qu'une Compagnie n'aura d'autres vues